MISSION 6 DU CFA

EMS
Epinay Management School

Argent, logement, moral : parle-nous.

6

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage. »

Un loyer qui ne passe pas, un frigo vide, un coup de mou qui dure — ces choses-là mettent des alternances en péril bien plus souvent que les notes. La mission de l'école : les détecter tôt et t'aider à les résoudre, avec les partenaires qu'il faut.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **La fiche SOS**
  ton canal direct : tu décris ta difficulté — pédagogique, sociale, financière, salariale, administrative — l'école accuse réception et un accompagnement démarre.
- **La détection ne repose pas que sur toi**
  enseignants et équipes disposent d'une fiche de détection : chaque situation observée ouvre un plan d'assistance individualisé, tracé jusqu'à l'issue.
- **Les relais qui comptent**
  guide des aides (logement, santé, alimentation, urgence), permanences, et le lien avec la mission locale et le service public de l'emploi.

SUR LE SITE

ems-epinay.com
L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com
Tes documents et tes démarches — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences
Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Fiche SOS
- Fiche de détection des difficultés (équipes)
- Plan d'assistance individualisé
- Guide des aides étudiantes

Téléchargeables sur ems-epinay.com, à la page de cette mission.

QUI PORTE CETTE MISSION

Claudiane Nguetsop
Référente aides et accompagnement

Permanences — Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

c.nguetsop@ems-epinay.com
01 84 21 01 51

Scanne : ton espace — tes documents et tes démarches.